



Leo Club

Formulaire de dissolution de Leo club

Le Conseil d'administration international a adopté des lignes de conduite (voir au verso) concernant la procédure de dissolution de Leo club afin de garantir que tout effort nécessaire soit déployé pour résoudre les problèmes menant à la dissolution. Ce formulaire doit être dûment rempli et signé par le président et le secrétaire du Lions club en fonction. **Les formulaires sans les signatures requises ne seront pas acceptés. Le Lions club parrain recevra un crédit du prélèvement Leo uniquement si ce formulaire de dissolution est reçu le 31 octobre de l'année fiscale.**

Leo club à dissoudre

Raison de la dissolution

Nom du Lions club parrain

N° de Lions club

Pays

Nom du président actuel du Lions club

Nom du secrétaire actuel du Lions club

- | | | |
|--|-----|-----|
| 1. Le Leo club a-t-il voté en faveur de la dissolution ? | Oui | Non |
| 2. Le Lions club parrain a-t-il approuvé la dissolution du Leo club par majorité simple ? | Oui | Non |
| 3. Le Leo club est-il dissous suite par accord commun entre le Leo club et le Lions club parrain ? | Oui | Non |
| 4. Le Lions club parrain procède t-il à la dissolution du Leo club sans l'accord dudit Leo club ? | Oui | Non |
| 5. Si vous avez répondu Oui à la question 4 , les lignes de conduite au verso de ce formulaire ont-elles été suivies ? | Oui | Non |
| (Ignorer si le Leo club est inactif) | | |
| 6. Les officiels de district (notamment le président de commission Leo de district et/ou de district multiple) ont-ils été consultés pour tenter de résoudre les problèmes ayant mené à la dissolution ? | Oui | Non |
| 7. Si le Lions club parrain s'est désengagé, le Leo club a-t-il étudié la possibilité de trouver un nouveau parrain ? | Oui | Non |

En signant ci-dessous, j'atteste que les procédures de dissolution de Leo club énumérées au verso de ce formulaire ont été respectées et je suis conscient de la décision de dissoudre le Leo club mentionné ci-dessous.

Signature du président actuel du Lions club

Signature du secrétaire actuel du Lions club

Formulaire à envoyer dûment rempli par une des méthodes ci-dessous :

E-mail : leo@lionsclubs.org

Courrier :

Young Lions and Leos Department

300 W. 22nd Street, Oak Brook, IL 60523-8842 USA

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DISSOLUTION DE LEO CLUB

Tiré du Chapitre XXII du Manuel des règlements du conseil d'administration

PROCÉDURE DE DISSOLUTION D'UN LEO CLUB

Afin d'effectuer officiellement la dissolution d'un Leo club, le Lions club parrain doit suivre la démarche suivante :

1. Dans le cas où le Lions club parrain propose la dissolution du Leo club, la proposition doit être examinée par les membres du Lions club lors d'une réunion statutaire. Si une majorité simple des membres en règle approuvent le désengagement du parrainage du Leo club, le Lions club doit transmettre le formulaire de dissolution de Leo club au au siège international. Une fois le formulaire de dissolution reçu, le siège donnera suite à la demande de dissolution de Leo club.
2. Au moins 30 jours avant le vote du Lions club parrain sur la dissolution éventuelle du Leo club, un officiel du Lions club parrain doit informer le gouverneur de district par écrit de l'intention du club de dissoudre le Leo club.
3. Un Leo club sera dissous si :
 - a. ses membres décident de dissoudre le club, ou
 - b. le Lions club parrain cesse son parrainage, ou
 - c. le Lions Clubs International cesse de reconnaître l'existence du club, avec ou sans le consentement, l'accord ou la coopération du Lions club parrain, dans le cas où le Leo club ne fonctionne pas en conformité avec sa constitution ou pour tout autre raison.

LIGNES DE CONDUITE POUR ÉVALUER LE MAINTIEN D'UN LEO CLUB

Si un Lions club souhaite dissoudre son Leo club sans l'accord des membres du Leo club, le Lions club doit avertir le Leo club 90 jours à l'avance et lui envoyer un rapport écrit des raisons de la dissolution. Un exemplaire de ce rapport doit être adressé aux officiels suivants :

- a. Conseiller de Leo club
- b. Président de commission Leo de district
- c. Président de commission Leo de district multiple (le cas échéant)
- d. Président de district Leo ou président adjoint de commission Leo de district (le cas échéant)
- e. Président de district multiple Leo (le cas échéant)
- f. Gouverneur de district

Le conseil d'administration du Lions club parrain devrait donner aux officiels nommés ci-dessus la possibilité de se familiariser avec la situation et de les consulter. Le cabinet de district Lions, lorsqu'il examine la question, doit donner au président de district Leo, au président adjoint de commission Leo de district ou au président de district multiple Leo, le cas échéant, l'occasion de s'exprimer ou de présenter des rapports écrits.

Si les problèmes ne peuvent être résolus par l'intervention des officiels de district dans la période de 90 jours, la question devra être portée à la connaissance des membres du Lions club lors d'une réunion statutaire. Si deux tiers des membres en règle votent en faveur du désengagement du parrainage du Leo club, le Lions club doit envoyer le formulaire de dissolution de Leo club (Leo-86) au siège international, avec copie aux officiels nommés ci-dessous, le cas échéant. Le siège procédera à la dissolution du Leo club une fois le formulaire de dissolution reçu.

CRÉDIT DU PRÉLÈVEMENT LEO

Le crédit pour un Leo club dissous ne sera accordé que si le Lions club parrain adresse le formulaire de dissolution de Leo club dûment rempli et signé au siège international, au plus tard le **31 octobre**, conformément aux règles d'audit comptable du Lions. Un crédit ne sera accordé que pour l'année d'exercice en cours.